

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 145.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 89
- Présents : 57
- Votants : 78 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 77 (77 pour et 1 abstention)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

#### SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures en lettres, le conseil de communauté dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

#### Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Yolande MADIOT
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par Mme Marianne ROUX à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Elisabeth DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Pierre SEINTURIER
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP

- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Robert ZUNINO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GALET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - Mme Marilyne RICHAUD représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Elisabeth DEPEYRE à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
  - M. Franck PERARD représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ
  - M. Sylvain JAFFRE
  - M. Patrick CLARES représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Ghislaine OLIVE à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Châteaupont : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Serres : Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Cyril DERDICHE
  - Mme Cécilia LOUVION
  - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

**ORDRE DU JOUR : Budget général / Décision modificative n° 3**

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget général 2025 de la CCSB, afin de prendre en compte :

➤ *En section de fonctionnement :*

En dépenses :

- L'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas ;
- L'acquisition de filtres contre la légionellose pour le pôle petite enfance du Serrois ;
- Le renouvellement des équipements de protection individuelle des agents ;
- L'augmentation de la location du logement des saisonniers de la Germanette et diverses locations pour évènements ;
- Le remplacement du système de climatisation et de fenêtres appartenant à deux entreprises du parc d'activités du Val Durance à la suite de casses involontaires ;
- La sécurisation de la station d'épuration de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- La révision des contrats d'assurance ;
- L'actualisation des frais bancaires et assimilés dans le cadre des régies ;
- L'aide aux transports scolaires plus importante que prévue ;
- Divers remboursements à Provence Alpes Agglomération concernant le Géoparc ;
- Le remboursement aux utilisateurs de l'aire d'accueil des gens du voyage d'un trop-perçu sur les fluides ;
- Le remboursement à l'Etat d'un trop-perçu sur la subvention relative à l'emploi des conseillers numériques ;
- La contribution au Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour 2025 non prévue ;
- Les écarts de caisses constatés dans le cadre des régies ;
- L'annulation d'un titre de taxe de séjour émis en 2024 ;
- La régularisation des amortissements au prorata temporis.

En recettes :

- L'augmentation de la redevance d'occupation versée par l'entreprise CEDREA sur le parc d'activités du Val Durance et l'encaissement d'une redevance non prévue sur la base de loisirs de la Germanette pour l'occupation du domaine public par l'entreprise prestataire de l'activité trampoline ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas ;
- Le solde de la participation 2024 de Provence Alpes Agglomération au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- L'obtention de certificats d'économies d'énergie ;
- L'indemnisation de sinistres imprévus.

➤ *En section d'investissement :*

En dépenses :

- Le report de plusieurs opérations (aménagement des locaux d'accueil du pôle petite enfance du Serrois, opération de renforcement de la sécurité des locaux de l'école de musique de Sisteron, travaux sur les sentiers de randonnée et création d'ateliers artisanaux à Serres) ;
- La réalisation de prestations imprévues dans le cadre des travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- L'acquisition d'un barnum ;
- Le raccordement électrique de l'aire de covoitage de Sisteron Nord ;
- Le premier versement à une commune (Turriers) d'une subvention reçue dans le cadre de la convention ACTEE+/CHENE 1.

En recettes :

- La perception d'une subvention reçue dans le cadre de la convention ACTEE+/CHENE 1 (recette à reverser à la commune de Turriers) ;
- La régularisation des amortissements au prorata temporis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 3 sur le budget général 2025 de la CCSB, jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



La secrétaire de séance,  
Emilie SCHMALTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Schmaltz". It is positioned next to the text above it.

Publiée le : 13 NOV. 2025